

Dans la semaine du 27 juin dernier, nous avons fait parvenir un avis aux usagers de l'aqueduc comme quoi nous avons constaté une **surconsommation excessive** de l'eau potable. Nous avons même pris soins de rappeler l'article 2 du règlement 2000-34 et ses amendements définissant les modalités d'utilisation de l'eau potable en période de pénurie.

Apparemment, certains utilisateurs d'eau potable ne comprennent pas l'importance de cette ressource essentielle ...



Suite aux nombreuses plaintes reçues concernant des utilisateurs du réseau d'aqueduc **qui gaspillent l'eau potable des Labellois** (nettoyage d'entrée, gicleurs automatiques fonctionnant du matin au soir, etc.), nous croyons qu'il est tout à fait légitime d'émettre des contraventions aux gaspilleurs d'eau potable. Donc, tout contrevenant recevra des contraventions et ce, en concordance avec l'article 7 du règlement 2000-34 et ses amendements.

Aidez-nous à protéger votre eau en dénonçant tout gaspilleur !

Moi, mon eau j'y tiens et je l'économise !

Article 2, 3, 6 et 7 du règlement 2000-34 et ses amendements :

«La période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année est considérée être une période de pénurie d'eau. [...] Les modalités d'utilisation de l'eau durant une période de pénurie d'eau est la suivante : pour les numéros civiques pairs, les mercredis, vendredis et dimanches de 19 h à 20 h, et pour les numéros civiques impairs, les mardis, jeudis et samedis de 19 h à 20 h.» (Article 2)

«Il est défendu d'utiliser l'eau potable à des fins d'arrosage, de lavage d'automobiles ou de remplissage de piscines lors de la période d'interdiction. Si des modalités d'utilisation de l'eau ont été prévues, l'utilisateur doit se conformer à ces modalités. » (Article 3)

«Quiconque contrevient à l'article 3 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 \$ jusqu'à un maximum de 1 000 \$ pour un personne physique, pour une récidive à l'intérieur d'un délai de deux ans, l'amende maximale est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique .» (Article 7)

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 juillet 2005

Les membres du conseil étaient tous présents le lundi 4 juillet, pour l'assemblée du conseil qui fut comme à l'habitude bien remplie, car le conseil municipal a adopté pas moins de quarante (40) résolutions.

Travaux municipaux

La Municipalité est allée en appel d'offre pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures et des fondations de la rue du Couvent. Suivant le rapport des ingénieurs-conseils de Labelle Ryan Génipro, le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire, soit à la firme 9088-9569 Québec inc. pour une somme de 99 458,72 \$. Les soumissions pour le pavage et les trottoirs, qui seront reçues au cours du mois de juillet, viendront compléter ces travaux sur la rue du Couvent. Les travaux devraient débiter vers la troisième semaine du mois d'août.

Le conseil s'est prévalu de l'entente Infrastructures Québec-Canada 2000 qui prévoyait les travaux sur les rues de l'Église et du Couvent. En effet, une portion de la subvention qui ne fut pas utilisée sur la rue de l'Église, le sera pour la rue du Couvent et le conseil a accepté une résolution en ce sens. Cette démarche, si elle est acceptée, permettra de récupérer une subvention d'un peu plus de 9 000 \$.

Un avis de motion a été adopté pour annoncer l'intention du conseil de réaliser des travaux de réparation de la chaussée du Lac-Labelle et du chemin du Moulin pour une somme d'excédant pas cinq cents mille (500 000 \$) dollars. Le conseil a également été saisi d'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour des travaux d'amélioration des infrastructures routières du chemin du Lac-Labelle pour une somme de deux cents mille (200 000 \$) dollars. Une taxe de secteur devrait être créée pour en défrayer les coûts.

Enfin, le règlement portant le numéro 2005-106 visant la mise aux normes des installations d'eau potable a été adopté. Ce règlement le 1 301 500 \$ a été adopté à la demande des autorités du ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec qui assumera 50 % des coûts de cette mise aux normes, soit 650 000 \$.

Soutien aux organismes

Le conseil municipal a accepté de contribuer à la réalisation de la collecte de sang organisée par le Cercle de Fermières le 21 juillet 2005. La Municipalité mettra à la disposition des organisateurs de la collecte, les installations du centre communautaire et en assumera les frais. Elle défraiera également le repas des bénévoles qui seront en poste toute la journée et contribuera à la publicité par l'installation des annonces et l'information verbale transmise par les véhicules des Incendies.

Le comité de la gare a obtenu une subvention pour l'embauche d'une étudiante. La Municipalité a accepté de faire préparer par ses services la paie de cette employée selon les exigences gouvernementales. Le Comité de la gare verra à remettre à la Municipalité les sommes requises

Service de prévention des Incendies

La Municipalité négocie, depuis le printemps dernier, avec le Syndicat des Pompiers et Pompières du Québec— section locale Labelle, une première convention collective pour nos pompiers à temps partiel.

Cet exercice arrive à son terme et le conseil municipal a mandaté la mairesse, madame Pâquerette Léonars et le directeur général à signer ses textes de la convention collective à venir. Des travaux restent à compléter mais la signature devrait intervenir au cours du mois de juillet.

Le conseil a adopté la démission de monsieur Ghislain Sévigny à titre de pompier à temps partiel et l'a remercié pour le temps qu'il avait consacré à la Municipalité.

Urbanisme

Le conseil a reçu et donné son opinion sur un nouveau projet de lotissement sur le rang I, du canton Joly (montée Fugère) d'environ quatorze résidences. La propriété du citoyen ne respectant pas la réglementation municipale depuis plusieurs années, le Comité consultatif d'urbanisme et le conseil ont refusé d'étudier la demande tant que le citoyen n'aura pas réalisé les travaux exigés en vertu de la réglementation municipale.

Un citoyen en infraction au 11743 du chemin de la Rive-Ouest du Lac-labelle verra son dossier transmis au procureur de la Municipalité qui ont reçu le mandat d'entreprendre des poursuites.

Enfin, pour terminer les dossiers d'urbanisme, le conseil a demandé à la Commission de Toponymie d'officialiser nom du parc du Centenaire. Le parc aménagé à l'occasion du centième (100e) anniversaire de Labelle, en 1980, avait été baptisé de ce nom, mais sans que cela soit officialisé. C'est maintenant chose

Fonctionnement municipal

Un nombre important de décisions prévu à l'assemblée touchait le fonctionnement de l'appareil municipal.

Ressources humaines

Le conseil a accepté la démission de monsieur David Gagné comme opérateur au service des travaux publics. Monsieur Gagné, embauché le mois précédent, a préféré poursuivre sa carrière chez son ancien employeur. Le conseil a embauché, pour remplir les postes d'opérateurs prévus, monsieur Daniel de Repentigny et monsieur Daniel Thibault. Monsieur de Repentigny a débuté sa période de probation le 4 juillet dernier et monsieur Thibault sera en poste le 18 juillet prochain.

Le conseil a également procédé à l'embauche de deux préposés pour le bureau d'accueil touristique, soit madame Sarah Laurin et monsieur Jean Chamberland, qui se partageront un horaire de présence de quarante-cinq heures par semaine.

C'est la Municipalité qui opérera la piscine municipales durant la saison estivale. Madame Kathleen Laurin a été embauché comme sauveteure pour la piscine sur une base de trente heures par semaine et le conseil a autorisé l'horaire d'ouverture de la piscine pour la saison.

Le conseil a également autorisé l'embauche d'un moniteur ou d'une monitrice de camp de jour, considérant l'influence connu au camp «Péli-camp»..

Fonctionnement administratif

Le conseil a accepté la transmission de la responsabilité de la concession de la gare de Labelle de monsieur Jean-Claude Edsell à monsieur Guylain Bouhy. Monsieur Bouhy assume depuis le début juillet l'opération du restaurant le Griffon de la Gare et du Gîte de la Gare qui bénéficie de cinq (5) chambres disponibles pour les touristes et gens de passage à Labelle.

Le conseil a renouvelé son adhésion à l'Association touristique des Laurentides. Madame Pâquerette Léonard, mairesse, représentera la Municipalité au sein de cet organisme et monsieur André Dufresne, conseiller municipal, représentera pour sa part, le bureau d'accueil touristique de la Municipalité.

Le conseil a ratifié l'entente de service avec Desjardins pour l'offre de services financiers à la Municipalité. La mairesse et le directeur général verront à signer l'entente.

Le conseil a donné mandat à madame Dominique Valade, artiste, d'exécuter des réparations à la sculpture se trouvant au parc Zothique-Therrien. La sculpture a malheureusement été endommagée par des vandales à plusieurs reprises

Les états financier 2004 de l'Office municipal d'habitation furent adoptés par le conseil. La Municipalité de Labelle est responsable de 10 % du déficit d'opération de l'Office municipale, 90 % du déficit étant assumé par le gouvernement du Québec.

Le conseil municipal a adopté des amendements à la politique générale de travail des employés cadres, de même qu'il a ajusté le taux de remboursement au kilomètre pour les employés municipaux et les membres du conseil lorsqu'ils se déplacent pour la Municipalité. En juin, on a autorisé l'achat d'un ordinateur portable, qui sera mis à la disposition de la directrice des loisirs, madame Marie-Rachel Charlebois, qui pourra l'utiliser ainsi selon ses besoins à différents endroits dont chez-elle.

La prochaine séance du conseil aura lieu lundi le **1 août 2005 à l'hôtel de ville à 20 h.**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CLUB DE LECTURE " VITE EN ORBITE " DE LA BANQUE TD

Les jeunes de 3 à 14 ans sont invités à participer au club de lecture " Vite en orbite ". Lors de ton inscription, tu recevras une trousse de lecture emballante comprenant une affiche sur l'espace, des autocollants, un livre d'activités tout en couleur, et bien plus encore ! Un tirage aura lieu à la fin du mois d'août !

Pour les gens soucieux de l'environnement : des sacs en tissu sont maintenant disponibles à la bibliothèque au prix de 3 \$.

L'abonnement à la bibliothèque et l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents / contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 13 h à 17 h
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Samedi : 9 h à 12 h 30

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, responsable au 686-2144, poste 237.

VITESSE EXCESSIVE ET NON RESPECT DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Plusieurs citoyens se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes qui circulent particulièrement sur le chemin du Moulin et sur le chemin du Lac-Labelle. Cela a été rapporté aux autorités policières.

Le conseil municipal a adopté le 4 juillet dernier, la modification au règlement sur la circulation et le stationnement, dans le but d'encadrer la circulation des poids lourds sur le chemin du Moulin.

Une rencontre de travail se tiendra sous peu avec le ministère des Transports, le contrôle routier du Québec et la Sûreté du Québec dans le but de faire respecter la réglementation et le Code de la sécurité routière.

Des opérations policières sont à venir! Que ceux et celles qui ont «le pied pesant» ou ne respectent pas le Code de la sécurité routière se le tiennent pour dit!

LOISIRS

Tennis

Nous demandons la collaboration des amateurs de tennis afin de garder en tous temps la porte du terrain de tennis barrée sous clef. Un nouveau cadenas sera installé, le 18 juillet prochain, afin de limiter le vandalisme sur le terrain. (quatre-roues, scooter, etc.). Un balai éponge ainsi qu'un "squeegee" seront disponibles directement sur le terrain (accessible avec la nouvelle clef). Afin de conserver la surface ainsi que les équipements, **MERCI** de vous assurer de bien refermer et barrer la clôture.

Nous demandons à tous les joueurs de bien vouloir rapporter leur clé à l'hôtel de ville pour en obtenir une nouvelle.

Film en plein air

Le 18 juillet, un film familial sera diffusé en plein air (pavillon des loisirs) au coût de 2 \$ pour les adultes et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. (Les enfants qui sont non inscrits au camp de jour doivent être accompagnés d'un parent).

Activités d'été

Vous êtes invités à participer à deux sorties super tripante pour l'été !!!

Glissades d'eau Mont St-Sauveur : mardi le 2 août

3 à 8 ans = 15 \$

9 et + = 20 \$

La Ronde : mercredi le 17 août

3 à 11 ans = 17 \$

12 et + = 27 \$

Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 25 juillet 2005 par téléphone au 686-2900 ou au 686-2144

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Pour le bon fonctionnement de votre installation septique et pour la protection de l'environnement, le *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)* édicte qu'une fosse doit être vidangée à une certaine fréquence. Également, depuis le 6 juin dernier, un règlement municipal a été adopté afin de s'assurer du respect de cette fréquence. Depuis, vous devez nous faire parvenir une copie de votre facture de vidange dans les 30 jours de celle-ci. Il est à noter que pour un chalet, une fosse doit être vidangée au 4 ans, tandis que pour une maison, elle doit l'être à tous les 2 ans. Pour ce qui est d'une fosse scellée, elle doit être vidangée au besoin et au minimum au 2 ans. Vous pouvez nous faire parvenir votre copie de facture par la poste, par télécopieur au (819) 686-3820 ou encore directement à l'hôtel de ville.

MODIFICATION AU RÈGLEMENT: INSTALLATION SEPTIQUE

Le 1^{er} janvier dernier, le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) a été modifié par le ministère de l'Environnement. Dorénavant, une étude de caractérisation du site, où la nouvelle installation septique sera aménagée, et un plan de localisation de cette installation devront être fournis lors de la demande de permis. Cette étude et ce plan devront obligatoirement être réalisés par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, soit par un ingénieur, un technologue ou un géologue. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme de la Municipalité au 686-2144, poste 223.

GALA DES MERCURES

Les membres du conseil municipal souhaitent féliciter les élèves suivants, en nomination et gagnants lors du Gala des Mercures du 7 juin dernier:

⇒	Brisson, Jérémie	Laurin, Sarah
	Chagnon, Christine	Lauzon, Stéphanie
	Charrette Caron, Audrey-Anne	Legault Brousseau, Gustave
	Cusson Pier-Luc	Richer, Paul
	De Ciccio, Angelo	Sarrazin, Sébastien
	Graham, Samantha	Vanier, Virginie

Bravo à nos élèves labellois qui se sont démarqués lors de ce gala!

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA MAISON DES JEUNES ET COMITÉ DES LOISIRS

Vous êtes cordialement invité à participer, le 10 septembre prochain, au Tournoi de golf annuel du Comité des loisirs et de la Maison des jeunes de Labelle.

Une partie de golf au Mountain Acres de St-Faustin, voiturette et souper pour seulement 60 \$

Des billets sont disponibles pour le souper seulement au coût de 15 \$.

Le souper sera servi dans la grande salle de l'hôtel de ville et un bœuf bourguignon est au menu.

On vous y attend en grand nombre!

Pour information ou réservation :

Mme Valérie Pagé 686-1215 ou Mme Marie-Rachel Charlebois 686-2144 poste 235

OPÉRATION NEZ ROUGE

L'organisme Opération Nez rouge est présentement à la recherche de bénévoles et d'organisateur pour l'édition de décembre 2005.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter madame Line Boivin, coordonnatrice au 808-7111.

CERCLE DE FERMIERES

Après un alléchant repas communautaire pour clore leur saison, le Cercle de fermières de Labelle tenait des élections dans le cadre de l'assemblée régulière du 8 juin 2005. Voici donc la formation du conseil de Labelle:

Mesdames Nicole Vandendaele, présidente;
Ginette Maillé, vice-présidente, responsable du comité Artisanat
Pierrette Dupont, secrétaire-trésorière
Suzanne Proulx, conseillère responsable du comité Dossiers
Marie-Noëlle Forest, conseillère responsable des communications
Marie-Thérèse Forest, responsable du recrutement

Nos pionnières labelloises ont commencé et ont fait grandir cette belle aventure pendant 70 ans; à nous maintenant, femmes et jeunes filles d'aujourd'hui, de suivre leurs traces.

On peut devenir membre dès l'âge de 14 ans.

Au plaisir de vous accueillir le 14 septembre 2005 dès 19 h dans la grande salle de l'hôtel de ville, 2e étage. Contactez-nous au 686-1412 ou au 686-9110.

AVIS AUX COMMERÇANTS

Une affiche, semblable à celle située aux feux de circulation de Labelle, indiquant les commerçants, sera disponible à l'entrée du territoire sur le chemin du Moulin (limite de La Conception).

Les prix restent à confirmer mais devraient être d'environ de 90 \$ + 15 % de frais d'administration plus taxes pour une plaquette.

5 plaquettes sont disponibles, alors premier arrivé, premier servi!

Communiquer avec Lucie Bourque au 686-2144, poste 227.

CAMPAGNE PROVINCIALE POUR LE CONTRÔLE DE L'HERBE À POUX

La Table québécoise sur l'herbe à poux (TQHP) a lancé, le 8 juin dernier, sa campagne provinciale de sensibilisation «l'herbe à poux: j'en NEZ assez!» Cette campagne vise à informer la population, et plus particulièrement les personnes allergiques à cette plante, pour les aider à protéger leur santé. De tous les aéroallergènes saisonniers connus au Québec, le pollen de l'herbe à poux est un des plus importants. Ses effets se font sentir de la fin juillet aux premières gelées de l'automne. Cette plante est particulièrement abondante dans la vallée du Saint-Laurent et dans le sud-ouest de la province.

L'affiche éducative, la fiche d'information, offerte en français et anglais, et le site internet (www.tqhp.qc.ca) sont maintenant disponibles. En apprenant à reconnaître adéquatement la plante, vous pouvez agir afin de limiter son impact sur la santé de la communauté et la contrôler..

COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE

Veuillez prendre note que nous serons **fermés du 18 au 29 juillet 2005**. Nous serons de retour le 1er août.

Super vente d'été du 4 juillet au 19 août 2005. Des vêtements pour toute la famille! Achetez un item et obtenez le 2e de valeur équivalent au moindre pour 0,01 \$ seulement! À ne pas manquer!!

Bon été!

LA COLLECTE

Le cercle des fermières Labelle en collaboration avec la Municipalité de Labelle et la Fabrique de la Nativité-de-Marie sous la présidence d'honneur de madame Claire Davis vous invitent le jeudi 21 juillet 2005 de 14 h à 20 h au centre communautaire pour une collecte de sang.

Aidez-nous à atteindre notre objectif de 80 donneurs tout en sauvant des vies.

CET ÉTÉ, CULTIVEZ UNE BONNE HABITUDE

LES PETITS DÉJEUNERS À L'ÉCOLE LE TREMPLIN

J'aimerais remercier les généreux donateurs sans qui tel projet n'aurait pas été possible.

Nous ne faisons pas partie des «Clubs des Petits Déjeuners du Québec». Cette année, en moyenne, une quinzaine de jeunes ont bénéficié d'un petit déjeuner-santé. Trois jours semaine, pendant 10 mois. Cela représente plusieurs heures de bénévolat.

Merci aux bénévoles qui étaient toujours fidèles au poste: Mesdames Ginette Michaud, Jacqueline Sinet, Lise Caron ainsi que messieurs Luc Chainé et Gérard Giguère.

Merci aux élèves de 6e année de la classe de Sylvianne qui venaient donner un coup de main aux adultes.

Les bénévoles et les dons sont toujours les bienvenus.

«ventre affamé n'a pas d'oreille»

Carole Plante-beaudry
Responsable

NOURRI SOURCE , HALTE ALLAITEMENT

Avoir un bébé est une chose merveilleuse, mais qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous joindre pour les prochaines haltes allaitement qui sont le **troisième mardi de chaque mois**. Des marraines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux femmes enceintes, aux nouvelles mères, aux pères, aux grands-mères et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Prochain atelier:

La pharmacie verte et traditionnelle de bébé

Mardi le 19 juillet 2005

Au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30

Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Juillet	19	La pharmacie verte et traditionnelle de bébé	Nourri-Source	CLSC de Labelle
Juillet	21	Collecte de sang	Héma-Québec	Centre communautaire
Août	2	Glissade d'eau St-Sauveur	Maison des jeunes	St-Sauveur
Août	6	Randonnée autos anciennes		Gare de Labelle
Août	17	La Ronde	Maison des jeunes	Montréal

FÊTE DU 125E ANNIVERSAIRE DE LABELLE

Le conseil municipal tient à féliciter les organisateurs du 125e anniversaire de Labelle.

Grâce à leur effort et le temps consacré pour l'organisation, Labelle a pu accueillir non moins de 3 000 personnes pour cette activité qui s'est déroulée durant les trois jours de la St-Jean-Baptiste, soit le 24, 25 et 26 juin dernier.

Félicitations à tous!

CGAL (Comité des gens d'affaires de Labelle)

C'est avec plaisir et fierté que le CGAL vous annonce que le tout premier guide touristique de Labelle est maintenant disponible.

Vous pouvez vous procurer le guide au bureau d'accueil touristique et chez la plupart des commerçants.

Merci à l'équipe de travail et aux commanditaires.

AUTOS ANCIENNES RANDONNÉE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Amateurs et passionnés d'autos anciennes, vous êtes cordialement invités à passer une journée fort agréable dans la Vallée de la Rouge.

Le déroulement de la journée est prévu comme suit:

⇒ 9 h	Gare de Labelle
⇒ 11 h 30	Départ en convoie
⇒ 12 h 30	Gare de Nomingue

Bienvenue aux véhicules de 1985 et moins ainsi qu'aux hot rod; distance de la randonnée, environ 50 kilomètres;

Pour information: André Dusseault,
(819) 278-3901
Guy Bellefleur;
(819) 686-2608

Beau temps, mauvais temps,
la randonnée aura lieu!

CIRCUIT PATRIMONIAL

anneau: **Maison Zothique David**

Zothique David est né à Sainte-Rose Île-Jésus le 14 septembre 1856 et le 31 mai 1892, il épouse Marie-Éloïse Lamoureux.

Vers 1890, Zothique est copropriétaire avec Joseph Ouimet d'un commerce situé sur la rue Saint-Paul à Montréal. Ils se spécialisent dans la vente de fourniture agricole, machinerie, foin, avoine, etc. Le 14 mars 1892, il devient le seul propriétaire.

Ayant quelques problèmes de santé, Zothique pense à s'établir dans les Laurentides. En 1894, il prend le train et se dirige vers Labelle à la recherche d'un bon emplacement. Il rencontre l'Agent des terres et celui-ci l'oriente d'abord sur le côté Est de la rivière Rouge dans le rang A, mais ses recherches sont vaines. Le soir venu, il décide de coucher au village, à l'hôtel du Nord de Napoléon Nantel.

Le lendemain, toujours accompagné de l'Agent des terres, ils reprennent leur recherche dans le rang B, côté Ouest de la Rouge. À un mille du village, la soif se fait sentir pour eux et leur cheval. Il s'arrête à une des rares maisons qu'ils rencontrent sur leur chemin (le chemin du Roi) et cette maison deviendra plus tard «sa maison». Pour lui, il n'y a pas de doute, c'est cette propriété qu'il désire. Il fait une offre d'achat à son propriétaire Calixte Campeau, qui avait bâti cette maison en 1890, mais ce n'est qu'en 1897 que Calixte acceptera cette offre.

Une des clauses du contrat permet au vendeur de continuer d'habiter cette maison jusqu'en 1900, alors que Zothique et sa famille l'habiteront définitivement.

À l'époque, le chemin qui passe devant cette maison se nomme le chemin des colons ou le chemin du Roi et devient Route Rurale no 1 et par la suite la route no 11.

Après plus de cent ans, cette propriété appartient toujours à des descendants de cette famille.

